

COMMUNE DE VINZIER

PROCES VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le neuf juin, à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VINZIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme Marie-Pierre GIRARD, Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 1er juin 2018

Conseillers : En exercice : 12 Présents : 10 Pouvoirs : 1

Présents : Mme Marie-Pierre GIRARD, M. Marcel BECHET, M. Bastien FLACON, Mme Monique CHAPPUIS, Mme Emilie ROCHETTE, M. Jean-Paul ARANDEL, Mme Solange FAY, M. Gérard CHANEL, Mme Gaëlle BLANC, Mme Myriam VERNEX,

Absents excusés : M. Bruno BORDET

Absents :

Pouvoirs : Mme Angélique BLANC donne pouvoir à Mme Emilie ROCHETTE

Secrétaire de séance : M. Bastien FLACON

Lors cette séance, le procès-verbal du 27 avril 2018 a été approuvé. Le conseil municipal a traité des questions suivantes :

BUDGET PRINCIPAL

FINANCES

Budget CCAS :

Approbation des comptes de gestion, administratif et affectation du résultat sur le budget principal 2018 par le conseil municipal. Suite à une erreur matérielle, le quorum n'ayant pas été atteint le 10 avril 2018, par les membres du conseil administratif du Centre Communal d'action sociale, le conseil municipal a été amené à délibéré en ce sens.

Budget Principal : Décision modificative n°1 : Affectation du résultat de fonctionnement du budget du CCAS ;

Suite à la dissolution du CCAS (Centre communal d'action sociale), au 31 décembre 2017, il n'y aura plus de budget CCAS en 2018. L'excédent de fonctionnement est donc transféré au budget principal 2018. Pour ce faire et pouvoir établir les écritures nécessaires, le conseil municipal est invité à prendre une décision modificative pour affecter l'excédent du résultat d'un montant de 2 290.51 € sur le budget principal.

Budget Principal : modification de l'affectation du résultat de fonctionnement.

En date du 13/04/2017, le conseil municipal a délibéré pour l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 avec un excédent de 65 689.32 €.

Suite à la dissolution du budget du CCAS, il faut également affecter l'excédent du résultat de fonctionnement du budget du CCAS d'un montant de 2 290.51 €.

L'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 reporté au compte 002 sera donc d'un montant de 67 979.83 € ;

Vote de subventions exceptionnelles (APE) ;

Jusqu'en 2017, la commune de Vinzier supportait les factures d'entrées piscine à l'établissement « Forme d'O », pour les élèves de l'école élémentaire de Vinzier inscrits au cycle piscine obligatoire. L'association des Parents d'élèves prenait en charge la facturation du transport scolaire.

Depuis septembre 2017, la CCPEVA (Communauté de Communes du Pays d'Evian Vallée d'Abondance) prend en charge les factures des entrées piscine, des communes membres de l'intercommunalité.

Etant donné que la facture du transport scolaire a été payée par l'APE en 2017 avant la prise de cette nouvelle mesure par la CCPEVA, il a été décidé de rembourser la facture d'un montant de 1 000 €, à l'APE, par l'octroi d'une subvention exceptionnelle.

Indemnité de receveur public – Trésorerie Abondance

En application des dispositions de l'article 97 de la loi n°82-213 du 02 mars 1982 et du décret 82-979 du 19 novembre 1982, un arrêté ministériel en date du 13 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité conseil. Lors de tout changement de comptable public ce qui a été le cas au mois de septembre 2017 avec le départ de M. Fabien MANNIS et l'arrivée de sa remplaçante Mme Sandrine CORNET. Les membres du conseil ont délibéré pour l'attribution de cette indemnité.

Garantie d'emprunt – OPAC « Le Bouton d'Or » ;

Haute Savoie Habitat va réaliser d'importants travaux dans l'ensemble « Le Bouton d'Or », situé sur la commune de Vinzier au 750 route des Feux et composés de 8 logements locatifs sociaux. Il s'agit d'une réhabilitation lourde et s'inscrit dans une démarche d'investissement de long terme reprise au sein du Plan de Patrimoine de l'organisme.

Pour la souscription de ce prêt Haute-Savoie Habitat sollicite la garantie de la commune de Vinzier.

Tarifs cantine et Garderie – Année scolaire 2018 / 2019

Les membres du conseil municipal ont voté la reconduction des tarifs pour l'année scolaire 2018/2019, soit :

- > 5 € tarif unique pour le repas de cantine ;
- > 1.90 € pour l'heure de garderie ;

PERSONNEL

Suppression d'emploi (emploi d'adjoint du patrimoine) – Modification du tableau des effectifs ;

Suite à la mutation de l'adjoint du Patrimoine en mars dernier à Armoay, il convient de supprimer ce poste et de procéder à la modification du tableau des effectifs des agents communaux.

Suppression d'emploi (emploi d'adjoint administratif) – Modification du tableau des effectifs ;

Suite à la réussite de l'examen professionnel de Rédacteur territorial catégorie B de la Fonction publique territoriale par un adjoint administratif principal de seconde classe. Il convient de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de seconde classe.

Création d'emploi (emploi de Rédacteur territorial) – Modification du tableau des effectifs ;

Suite à la réussite de l'examen professionnel de Rédacteur territorial catégorie B de la Fonction publique territoriale par un adjoint administratif principal de seconde classe. Il convient de créer le poste de Rédacteur au sein de la collectivité.

Création d'emploi (emploi ATSEM – Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) – Modification du tableau des effectifs ;

Au vu de l'augmentation des effectifs en classe de petite section à l'école maternelle de Vinzier à la rentrée scolaire 2018/2019, il convient de créer un emploi d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles

(ATSEM) à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 15/35^{ème} annualisés, du 20 août 2018 au 20 juillet 2019.

Une commission pilotée par Mesdames Angélique BLANC et Gaëlle BLANC a été constituée pour gérer le recrutement.

DIVERS

Suppression de la Régie de la Bibliothèque ;

Suite à la décision de fermer la bibliothèque communale au 30 juin 2018, il convient de supprimer la régie de la bibliothèque.

Classe de neige : demande de participation financière ;

Mme REMILI institutrice a envoyé une demande de participation au financement pour une classe de neige, en février 2019. Le conseil municipal a délibéré en faveur d'une subvention à hauteur de 20 € par enfant par jour. Dans l'attente du nombre de participants, nous ne pouvons pas vous communiquer le montant de la subvention.

Préparation de la cérémonie du 11 Novembre 2018 ;

Mme REMILI institutrice a envoyé une demande de renseignement sur la préparation de la cérémonie du 11 Novembre 2018. Une commission pour l'organisation de cette cérémonie a été constituée. Elle sera pilotée par Messieurs Marcel BECHET, Jean-Paul ARANDEL, Gérard CHANEL et Mme Emilie ROCHETTE.

CCID (Commission Communale des Impôts Directs) : désignation de membres titulaires et suppléants.

Le conseil municipal a désigné de nouveaux membres pour la composition de la CCID, qui siègera en 2019. En effet, il convient de proposer à la Direction Départementale des Finances Publiques des candidats pour remplacer les membres ayant démissionné en 2018.

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Mme Emilie ROCHETTE	M. Bastien FLACON
Mme Gaëlle BLANC	M. Marcel BECHET
M. Gérard CHANEL	M. François CACHAT
Mme Monique CHAPPUIS	M. Henri DUFFOUR
M. Bertrand CHRISTIN	Mme Fabienne CHANEL
M. Bruno BORDET	M. Laurent ROHART
Mme Pascaline VESIN	M. Fernand BUGNET

INFORMATIONS - REUNIONS

Inscription au budget principal d'une dépense d'investissement d'un montant de 12 000 € (Démolition du bâtiment « COOP »)

Suite aux arrêtés du Maire du 31/05/2018, pour un péril imminent et du 01/06/2018 pour démolition de l'ancienne COOP, le montant de la démolition a été estimé à 12 000 €.
La société LEC a été diligentée pour procéder aux travaux de démolition.
Le conseil municipal est invité à prendre connaissance du dossier et du montant à inscrire sur le budget principal.
Pour information, la facture est à la charge du propriétaire.

REUNIONS

03/05/2018 → SIAC : Transport multimodal, présentation des travaux du COPIL.

15/05/2018 → CCPEVA : l'EPF (Etablissement public foncier) a présenté « LA FONCIERE ». Les collectivités membres de l'EPF peuvent faire partie de la foncière et bénéficier de facilité d'acquisition de terrains pour des logements. Février 2019 : prévision de démarrage.

15/05/2018 → GENDARMERIE (réunion à la CCPEVA) ; Présentation de la PSQ = police de sécurité au quotidien.

23/05/2018 → CAF (Caisse des Allocations Familiales) : renouvellement du CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) pour 3 ans.

Saison Eté 2018 :

- **CAMPING** : ouvert du 01/07 au 31/08/2018
 - Une serrure à code a été installée
 - Le principe reste le même qu'en 2017, les campeurs appellent en arrivant, une permanence sera mise en place de 19h à 20h.
- **GR5** : ouvre du 15/06 au 15/09/2018
 - Monique CHAPPUIS reste la gestionnaire et le contact pour les randonneurs

URBANISME

DECLARATIONS PREALABLES

➤ **Déclaration N° DP 074 308 18 A0003**

FERBLANTERIE DU PLATEAU représentée par M. BOSCHER Jérôme – 401 CHEMIN DE CHEZ LES GIRARD – Parcelle B 1415

Nature des travaux : la réfection de la toiture et le remplacement du bardage bois et de la ferblanterie.

Avis du Maire : FAVORABLE

Avis du Conseil : FAVORABLE

➤ **Déclaration N° DP 074 308 18 A0004**

M. ALAVOINE Yohan – 139 ROUTE DU GAVOT – Parcelle A 1502

Nature des travaux : modification d'une porte de garage

Avis du Maire : FAVORABLE

➤ **Déclaration N° DP 074 308 18 A0005**

M. FORMENT Henri – 526 ROUTE DES CLOUZ – Parcelles A 1258 ; A 1259 ; A 1260 et A 1770

Nature des travaux : création d'une baie vitrée sur la façade Ouest

Avis du Maire : FAVORABLE

Avis du Conseil : FAVORABLE

➤ **Déclaration N° DP 074 308 18 A0006**

M. BARNY Vivian – 466 ROUTE DU CHEF-LIEU – Parcelles A 1584 ; A 1585 ; A 1588 ; A 2082 ; A 2083 et A 2085

Nature des travaux : création d'une baie vitrée et d'une terrasse sur la façade Ouest

Avis du Maire : FAVORABLE

Avis du Conseil : FAVORABLE

➤ **Déclaration N° DP 074 308 18 A0007**

M. BARNY Vivian – 466 ROUTE DU CHEF-LIEU – Parcelles A 1584 ; A 1585 ; A 1588 ; A 2082 ; A 2083 et A 2085

Nature des travaux : construction d'un car port (abri voiture) de 19,36 m² d'emprise au sol, en bois teinté lazurée naturel

Avis du Maire : FAVORABLE

Avis du Conseil : FAVORABLE

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

➤ **Permis N° PC 074 308 18 B0002**

M. FAVRE Serge – 74 ROUTE DE L'UGINE – Parcelles A 1737 et 1950

Nature des travaux : extension de la maison individuelle existante et construction d'un garage et d'un abri voiture.

Avis du Maire : FAVORABLE (arrêté de permis de construire délivré le 31/05/2018)

Avis du Conseil : FAVORABLE

La séance est levée à 12h00

A VINZIER, le 12 JUIN 2018

Vu, le Maire

